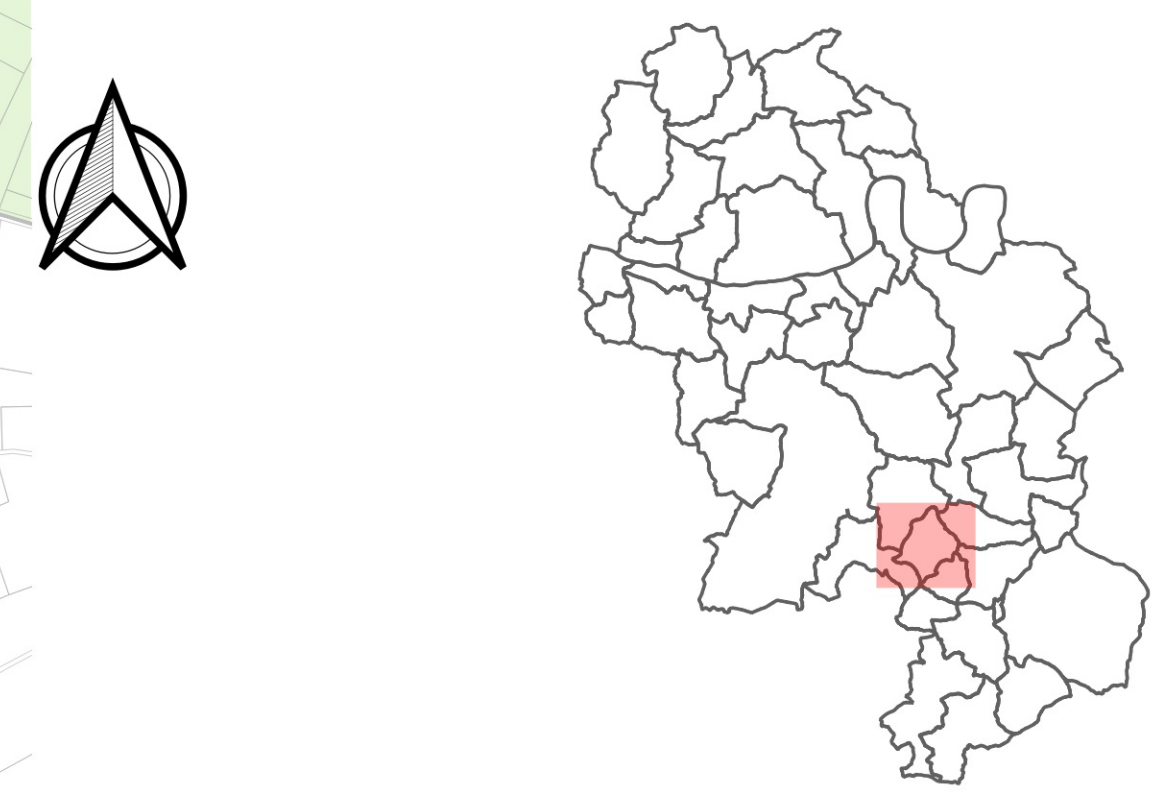




- ## Prescriptions
- ### Prescription ponctuelle
-  Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 du CU)
 -  Patrimoine bâti, paysager ou éléments à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique (L151-19 / 23 du CU)
- ### Prescription linéaire
-  Elément de paysage, (laine et ripulive) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du CU)
- ### Prescription surfacique
-  Espace bâti classé (L113-14 du CU)
 -  Emplacement réservé (L151-41 du CU)
 -  Patrimoine bâti, paysager ou éléments à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique (L151-19 du CU)
 -  Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du CU)
 -  Elément de paysage correspondant à un espace bâti, à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du CU)
- ### Zone
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 -  Zone humide (L151-23 du CU)